

AVIS DU CSRPN de Bretagne N°2015-21-Réserves naturelles <u>Avis sur le projet de plan de gestion de la Réserve naturelle nationale des Marais de Séné</u>	Examen le 23/01/2015	FAVORABLE à l'unanimité
--	---------------------------------------	--------------------------------

Exposé :

La Réserve naturelle a été créée en 1996 à la suite de la mise en place d'une réserve associative de Bretagne Vivante-SEPNB en 1979. La réserve a une superficie de 410 ha auxquels s'ajoutent 120 ha de périmètre de protection depuis 2002. Son statut foncier est le suivant : Domaine public maritime, Conservatoire du littoral, département du Morbihan, commune de Séné, Bretagne Vivante-SEPNB, propriétaires privés.

Les enjeux de conservation du patrimoine sont multiples :

- Les habitats halophiles, estrans, prés-salés et lagunes côtières ;
- L'accueil des oiseaux d'eau migrateurs, hivernants et nicheurs ;
- Le réseau de prairies et les landes ;
- Le réseau de mares et fossés constituant le milieu dulcicole ;
- Les espèces allochtones.

A ces enjeux s'ajoutent des enjeux de connaissance du patrimoine et des enjeux pédagogiques, culturels et socio-économiques.

Les objectifs du plan de gestion pour la période 2015-2024 :

En travaillant à la préservation et à la valorisation du patrimoine naturel, en renforçant les connaissances naturalistes, en favorisant l'implication des éleveurs et en optimisant la gestion des espaces naturels, la Réserve naturelle s'inscrit pleinement dans la charte du Parc naturel régional.

Les principaux objectifs pour ce territoire s'articulent autour de trois thèmes :

- La préservation et l'entretien des anciens marais salants, indispensables à la conservation des habitats et de l'accueil des oiseaux d'eau. Atteindre cet objectif nécessite l'entretien des digues et ouvrages hydrauliques ;
- Le maintien et le renforcement des activités agropastorales pour la gestion des prairies et des marais : fauche et pâturage sont indispensables au maintien des paysages ouverts traditionnels du site et à la conservation de la biodiversité biologique des milieux ;
- La rénovation de certaines infrastructures pour l'accueil du public, sentiers et observatoires.

Les orientations proposées sont les suivantes

Orientations de conservation :

- 1 Préserver le caractère naturel et la dynamique spontanée des habitats du domaine tidal ;
- 2 Préserver la diversité des faciès de lagunes côtières ;
- 3 Préserver le patrimoine naturel des mares et fossés ;
- 4 Assurer les conditions permettant l'expression du potentiel d'accueil du site pour les oiseaux d'eau ;
- 5 Préserver ou restaurer la diversité biologique des prairies et landes ;
- 6 Préserver la diversité biologique et l'état de conservation des habitats.

Orientations de connaissance :

- 1 Compléter les inventaires naturalistes et contribuer à une meilleure connaissance des habitats et des espèces ;
- 2 Contribuer au développement de programmes de recherche visant à améliorer la connaissance du fonctionnement écologique de la réserve et du golfe du Morbihan ;

3 Contribuer aux échanges de connaissances et d'expériences avec divers réseaux de gestionnaires, de naturalistes, de scientifiques et d'institutionnels.

Orientations de pédagogie :

1 Contribuer à une meilleure connaissance et compréhension par la population des fonctions écologiques des milieux naturels et de la conservation ;

2 Développer et animer un réseau d'acteurs associés aux objectifs de conservation de la réserve ;

3 Agir pour un développement durable à l'échelle du golfe du Morbihan.

Débat :

Les points abordés au cours du débat sont les suivants :

- Périmètre : la question de l'extension du périmètre de la réserve se pose, car les actions de gestion de la réserve concernent aussi le périmètre de protection. Bien qu'il y ait une différence de statut juridique entre la réserve et le périmètre de protection, cela n'induit pas de différence dans les objectifs et les modalités de gestion sur ces deux espaces. L'extension de la réserve serait toutefois une procédure lourde (la même que pour la création d'une réserve naturelle nationale) ;
- La mutualisation des moyens avec le Parc Naturel Régional du Morbihan. Une synergie entre ces deux outils doit être actée et cadrée. La crainte de la dilution de la réserve dans le Parc est exprimée. L'État assure que le Parc naturel n'amènera pas de risque de diminution de la protection du patrimoine naturel ;
- Enjeu de préservation des prairies par les pratiques agricoles de gestion. A ce titre, il est important de créer du lien avec les agriculteurs ;
- Changement de dynamique des populations de spartines anglaises dont la mortalité massive a laissé la place aux salicornes.

Ce plan de gestion nécessitera de nouveaux investissements, qui renforceront l'attractivité du territoire au travers de la préservation du patrimoine naturel, du maintien d'activités économiques en lien avec le territoire, d'actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement auprès de larges publics.

Rapport d'Alain Canard :

La présentation de la réserve est bien étayée. Les objectifs de gestion de la réserve sont clairement présentés. Le rapporteur note des handicaps sur des points de connaissances mais souligne que des solutions sont trouvées par des moyens financiers ou des partenariats.

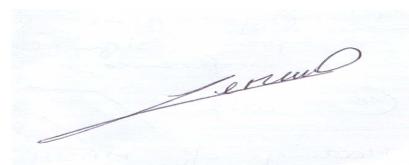
En ce qui concerne la gestion, le rapporteur soulève des points délicats, qui nécessitent un besoin important de temps en personnel. Des solutions existent, notamment par la participation des agriculteurs à la préservation des milieux prairiaux. Les activités de formation et d'information scientifiques sont très satisfaisantes.

En résumé, le rapporteur souligne le souci du gestionnaire de connaître et de comprendre la biodiversité locale et de faire partager ces connaissances. Il insiste sur le pragmatisme de la démarche qui consiste à optimiser l'action des partenaires.

Avis du CSRPN : Avis favorable à l'unanimité.

Rennes, le 17 mars 2015

Le Président du CSRPN,



Patrick Le Mao